

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 1 (1887)

Artikel: Notes sur quelques armoiries de familles neuchâtelaises
Autor: Pury, Jean de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789659>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notes sur quelques armoiries de familles neuchâtelaises

I. JAQUEMET

L'Armorial Mandrot donne, sous le nom de *Jaquemot*, une armoirie d'or au pal de sinople. Ces armes n'ont rien de commun avec celles de l'ancienne famille noble de ce nom, telles qu'un heureux hasard me les a fait découvrir aux Archives de la ville.

S'on sait, par la Chronique des Chanoines, quel rôle important et honorable les *Jaquemot*, la plupart chevaliers et propriétaires de diverses Seigneuries, ont joué dans l'histoire militaire des Neuchâtelais au XV^e et au XVI^e siècle.

Et d'abord il me paraît probable que *Thiebaud Jaquemot*, ministral, chef du Contingent des bourgeois en 1444, appartenait à cette famille. Il y a bien eu chez nous une famille *Jaquemot* mais dont le nom n'apparaît qu'après la réformation et qui n'a joué aucun rôle politique ou militaire. Les *Jaquemot* au contraire peuvent être placés au premier rang parmi ces capitaines aventureux, toujours prêts à quitter les bancs du Conseil de ville pour le hasard des guerres lointaines. L'orthographe des noms propres avait si peu de fixité que le chanoine chroniqueur peut fort bien n'avoir pas vu de différence entre *Jaquemot* et *Jaquemot*, si même il n'y a pas eu une erreur dans la lecture du vieux manuscrit.

En 1499, *Jehan Jaquemot*, chevalier, seigneur d'Essert, commandait la bannière de la ville à la bataille de Dornach.

En 1503, *Jehan Jaquemot*, chevalier, le même sans doute que le précédent, est tué en Italie à la tête de 200 volontaires, levés publiquement à Neuchâtel malgré l'opposition de Berne.

En 1511, *Nicolas Jaquemot*, seigneur d'Orsans, écuyer de Louis d'Orléans, accompagne ce prince en Italie dans la guerre de Louis XII contre les Suisses. A la réquisition des Bernois, les Quatre-Ministres menacèrent *Jaquemot*, *Blaise Hory*, Seigneur de Bellevaux et les autres officiers de la suite du prince, de la proscription si, dans les six semaines, ils ne venaient pas, en personne, faire amende honorable.

En 1576, Bernard Jaquet est cité au nombre des conseillers les plus influents, objets des attentions des ambassadeurs des Cantons.

Après cette date je ne trouve plus de traces de cette famille dans l'histoire officielle, mais quelques actes privés montrent qu'elle subsista au moins jusqu'au commencement du XVII^e siècle.

En 1592, Noble Jehan Jaquet, Seigneur d'Essert, achète de Pierre, fils de Noble Jehan Mestral, Seigneur de Cottens, la Seigneurie d'Orsens, déjà possédée en 1511 par Nicolas Jaquet, sans doute l'un de ses ascendants.

En 1603, enfin, Esabeau Jaquet épouse un Pierre Pury sur le compte duquel on n'a pas de renseignements.

- Sa pièce qui m'a révélé les Annuaires de cette famille est un parchemin du 1^{er} Avril 1552, coté le 3. N^o 5, aux Archives de la Ville. Par cet acte, noble Jehan Jaquet, Seigneur d'Essert et d'Uzin, Nicolet Tribolet et Conrad & Claude Alfolter, tous bourgeois de Neuchâtel, se portent cautions envers cette ville d'une dette de 3000 écus d'or contractée, sous la garantie des Quatre Ministres, auprès de divers capitalistes de Berne et de Bâle, par Claude Wachet dit DeThielle, notaire et bourgeois de Neuchâtel. Ces 3000 écus étaient destinés au paiement des dettes des nobles Olivier et Claude de Diesse.

L'acte est scellé de six sceaux en cire verte. Le premier est le sceau connu des contrats de la ville. Le sixième est une empreinte informe. Les autres sont ceux de Claude Wachet dit DeThielle, de Jehan Jaquet, de Nicolet Tribolet et de Conrad Alfolter.



Fig 30.

Je ne m'arrêterai maintenant qu'au sceau de Jehan Jaquet, me réservant de revenir sur les autres dans un article subséquent.

Le sceau, d'un très beau dessin que je reproduis ici en l'agrandissant, mesure 34 millimètres de diamètre. Il rappelle par sa disposition la plupart des sceaux de gentilhommes de cette époque et il porte, suivant l'usage, sur son pourtour, le

nom de son propriétaire. Les détails sont fins et nous pouvons voir dans cette pièce un beau modèle de style héraldique de la meilleure époque.

Nous voyons par là que les Jaquemmet, bourgeois de Neuchâtel, Seigneurs d'Essert, d'Orsans et d'Uzjin, portaient comme arme une *Arbaleste, posée en pal* et comme cimier un *demie-vol éployé*.

Quels étaient les émaux de l'écu? rien ne l'indique et il serait inutile d'émettre des hypothèses à cet égard.

Si les Jaquemmet n'ont figuré à aucune époque dans le nobiliaire du pays et s'ils n'ont pas eu siège aux audiences, cela s'explique facilement par le fait que jusqu'au moment où ils se sont éteints les prérogatives de la noblesse étaient attachées seulement à la possession d'un fief dans le Comté. C'est ainsi que beaucoup de familles étrangères, possédant des fiefs dans le pays, y ont siégé au rang de la noblesse, tandis que plusieurs familles neuchâteloises, bien que nobles d'echaction ou par brevets de princes étrangers, n'ont pas été reconnues comme telles ou ne l'ont été que plus tard.

L'armoirie dont nous nous occupons n'était plus connue à l'époque où furent établis les rôles armoriaux des bourgeois - C'est une preuve de plus que la famille était éteinte, alors déjà, depuis longtemps.

Neuchâtel, mars 87.

Jean de Burry.

— Les Règles du Blason. 3^e Article —

L'ÉCU.

L'écu figure comme meuble dans les armoiries, s'il représente le bouclier, il prend ce nom et se blasonne suivant la position, son nombre et ses émaux. Quand l'écu est pris comme symbole d'une noblesse militaire on l'appelle targe. L'écu armorial porte le nom d'écusson. L'écu représente le fond, le sol ou champ du bouclier, de même de la cotte d'armes, de la cuirasse, du pavillon, de la bannière, etc. sur lesquels on peignait, émaillait ou brodait les pièces et figures dont les armoiries étaient chargées.

Chaque nation s'est choisie une forme d'écu qui lui est particulière; cette forme n'est pas de rigueur & sans manquer aux règles héraldiques on peut en adopter d'autres.

(à suivre)